SALAIRES, EMPLOI, FORMATION, QUALIFICATION...

La CGT exige du concret !

En France, le taux de chômage augmente et atteint le seuil de 12 % de la population active, les jeunes et les seniors étant les plus touchés par les difficultés d'accès à l'emploi.

Parallèlement, la population s'appauvrit et rencontre de graves difficultés sociales (logement, dépenses d'énergie, d'alimentation, déremboursement des soins et des médicaments, franchise médicale, augmentation des assurances et des mutuelles, etc...)

Face au vieillissement de la population, les besoins nécessitent une réponse adaptée et pérenne en moyens humains et financiers.

Plus que jamais, le secteur de la Santé et de l'Action Sociale privé et public a besoin d'emplois qualifiés pour faire face aux multiples missions d'intérêts généraux essentielles en France et dans les territoires d'Outre-Mer.

Dans cette période de crise, les créations d'emplois dans nos établissements sanitaires et sociaux auraient un double effet :

- Une amélioration considérable des conditions de travail des salarié-es,
- une meilleure prise en charge des usagers.

L'abîme qui existe entre les discours et les actes doit être comblé. L'emploi doit être la priorité du gouvernement ! Faire le choix d'encore plus d'austérité et de flexibilité envers les salarié-es est une grave erreur qui enferme la France dans la récession !

Augmenter les salaires pour renouer avec la croissance. Levier de relance de la consommation, les salaires d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Nous exigeons qu'un grand chantier sur les salaires soit ouvert pour garantir l'égalité femmes/hommes, le paiement des qualifications et le pouvoir d'achat des salarié-es;

Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes :
• Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables • Réglementer les stages en entreprise et rémunérer les stages des étudiants paramédicaux et du travail social • Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi ;

Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique mais plus largement dans le secteur de la santé et de l'action sociale

Réorienter les 200 milliards d'€ d'aides dont bénéficient sans aucune contrepartie les entreprises et établissements **vers l'emploi et les investissements** (formation, recherche, investissement productif...) ;

Agir contre les licenciements :
• Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires • Créer un droit de recours suspensif des salarié-es sur les plans de licenciements • Interdire les licenciements boursiers ;

Réduire la précarité pour tous : Emploi sur CDI et sur des postes de titulaires.

LA SOLUTION:
une création massive d'emplois qualifiés et justement rémunérés !

Droit et accès à la formation :

La formation professionnelle, tant initiale que continue, est un outil primordial pour former les professionnel-les qualifié-es qui sont nécessaires aujourd'hui et demain dans nos établissements.
Elle doit répondre aux besoins d'adaptation à l'emploi des professionnel-les sur le terrain, à la réactualisation de leurs connaissances face aux nouvelles technologies, à leur volonté d'évoluer dans leur carrière, à leur envie de reconversion, de changement de métier, ou tout simplement d'épanouissement personnel.

De nombreux actifs vont partir en retraite, un-e salarié-e sur deux dans certains secteurs professionnels. Cela met en danger l'emploi et la survie des activités de nos secteurs de la santé et de l'action sociale. A cette transition générationnelle s'ajoutent des mutations technologiques et scientifiques qui nécessitent une formation professionnelle de haut niveau.

Un effort considérable doit donc être consenti par le Gouvernement et cela passe par une augmentation de toutes les collectes de la formation professionnelle continue, avec une enveloppe annuelle spécifique pour notre secteur, fléchée dans la Loi de la Sécurité Sociale, afin de sécuriser les parcours professionnels permettant de répondre aux besoins et demandes de chaque salarié-e.

DES EMPLOIS QUALIFIÉS, EN NOMBRE SUFFISANT, ET UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS LES SALARIÉ-ES AU SERVICE DES USAGERS, C'EST ÇA LA SOLUTION POUR ACCOMPLIR AU MIEUX NOS MISSIONS !

Pour la CGT, cela impose :

Des formations initiales qui anticipent les métiers de demain ;

Un effort considérable de formation continue en direction des salarié-es en activité.

Ces besoins sont aujourd'hui manifestement sous-estimés par le gouvernement et niés par le patronat. Depuis plusieurs années, la CGT souligne l'insuffisance des financements consacrés à la formation professionnelle qui doit permettre :

- D'éradiquer l'illettrisme qui touche 2,5 millions de personnes ;
- Que chaque personne qui entre dans la vie active puisse bénéficier au moins une fois dans sa carrière d'une formation lui permettant de changer de métier s'il le souhaite ;
- Que tout-e salarié-e puisse s'élever d'au moins un niveau de qualification durant sa carrière (revendication CGT aujourd'hui inscrite dans le Code du Travail).

MOBILISONS NOUS, EN COMMENÇANT PAR LE 10 SEPTEMBRE !

Bulletin de contact

NOM : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Age : ..... **Profession :** .....

Tél : ..... **Portable :** ..... **E-mail :** .....

Etablissement (nom et adresse) : .....

Je souhaite : prendre contact ❑ me syndiquer ❑

A retourner à : Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538 93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr